

APPEL A CANDIDATURES POUR CONTRAT DOCTORAL 2026-2029

Risques environnementaux de santé et capacités territoriales d'adaptation dans une gouvernance de l'habitabilité

Envoi des dossiers de candidatures avant le 10 juin 2026 à corinne.rochette@uca.fr et
yohan.fayet@uca.fr

Face aux enjeux actuels d'habitabilité des territoires, le CNRS a souhaité dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 développer une initiative spécifique : le Défi « Territoires du futur ». Cette initiative, mise en œuvre dans un premier temps sur le territoire de l'aire métropolitaine marseillaise, est aujourd'hui poursuivie sur le territoire de l'aire métropolitaine clermontoise en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (UCA) et diverses institutions membres de l'Alliance UCA.

À l'issue d'un colloque scientifique organisé le 12 décembre 2025 sur le site clermontois, une première grappe de quatre contrats doctoraux seront financés par la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS et l'Université Clermont Auvergne. Construits à partir des enjeux de connaissances prioritaires identifiés conjointement, les sujets de thèses retenus rassembleront différents champs disciplinaires, et des acteurs territoriaux diversifiés (collectivités, établissements publics, services de l'État, associations, entreprises ...).

Afin de répondre à ces ambitions, chaque thèse sera co-encadrée au niveau de deux laboratoires de champs disciplinaires différents et impliquera un partenariat avec un ou des acteurs locaux dès le début des recherches dans une démarche de co-construction interdisciplinaire. Les doctorant·e·s et leurs encadrant·e·s participeront activement aux activités du "Pôle des Sciences de la Durabilité" de l'UCA, afin de promouvoir l'interdisciplinarité académique et de diffuser les connaissances à l'ensemble des partenaires socio-économiques engagés dans ce dispositif du Défi "Territoires du futur".

Thématique de la thèse

Les enjeux de santé-environnement occupent une place de plus en plus importante dans les politiques publiques, en particulier dans un contexte de changement climatique, de dégradation des ressources et de multiplication des connaissances concernant les risques environnementaux diffus (qualité de l'eau, de l'air, radon, chaleur) et leurs impacts sur la santé (Slama, 2017). Ces risques environnementaux ne sont pas répartis de manière homogène dans l'espace. Ils affectent les territoires et les populations différemment et ils peuvent ainsi contribuer aux inégalités spatiales de santé (Chasles, 2024; Hellequin and Rican, 2024). Ces risques environnementaux de santé sont bien documentés en termes d'exposition (Walker, 2012 ; Brulle et Pellow, 2006), mais la manière dont ils sont compris, assimilés, appropriés localement pour donner éventuellement lieu à des changements de pratiques ou des façons de vivre est peu traitée. Une dimension essentielle des inégalités spatiales reste encore à étudier. Elle concerne les écarts dans la capacité des individus et des territoires à assimiler ces risques et à s'y adapter. En effet, à exposition comparable, certains habitants modifient leurs pratiques (consommation d'eau, aménagement du logement, comportements de prévention), tandis que d'autres ne disposent pas des ressources nécessaires pour le faire, ou ne perçoivent pas le risque. Ces différences renvoient à ce que nous appellerons des inégalités d'appropriation du risque sanitaire,

Aussi, la question n'est aujourd'hui plus seulement de savoir « qui est exposé au risque sanitaire ? » mais plutôt « **comment ces individus, ces territoires exposés sont-ils en capacité de vivre avec le risque ?** ». Cette question est directement liée à celle de l'habitabilité des territoires, entendue comme la possibilité pour les individus de se projeter, de se sentir en

sécurité et de maintenir un rapport positif à leur environnement de vie. Un territoire peut être objectivement exposé à des risques tout en restant habitable si ces risques sont compris, pris en charge et accompagnés mais à l'inverse, un risque mal connu ou mal géré peut fragiliser le rapport au lieu, peut générer de la défiance et donc potentiellement devenir source de tensions locales. Si les travaux en sciences sociales, épidémiologie et santé publique fournissent une base d'analyse riche des vulnérabilités et des perceptions du risque (Adger, 2006 ; Bickerstaff et al., 2008) et proposent une analyse de la gestion des risques sanitaires à une échelle souvent nationale (Cohidon, 2022 ; Dab, 2023), ils traitent moins le rôle concret de l'action publique locale dans la transformation du risque en capacité d'adaptation. Aussi, ce projet de thèse s'inscrit dans un contexte de diffusion croissante des risques environnementaux de santé et vise à comprendre **comment l'information croissante concernant ces risques localisés remettent en question l'habitabilité des territoires et comment les politiques publiques locales peuvent permettre, ou non, de répondre à ces crises de l'habitabilité**. Les travaux ont porté et portent essentiellement sur l'analyse des risques (épidémiologie et santé publique), sur les inégalités spatiales (géographie) ou les perceptions du risque (sociologie du risque) mais ont été peu développés quant aux mécanismes opérationnels par lesquels les collectivités locales traitent, ou pas (et comprendre pourquoi elles ne l'organisent pas si tel est le cas) l'appropriation du risque.

Ce projet de thèse interdisciplinaire (sciences de gestion et du management public, géographie) abordera l'action publique locale non pas seulement comme un cadre réglementaire, mais comme un processus d'animation territoriale. Il s'agit d'étudier comment les collectivités produisent et diffusent l'information sur les risques ? Quels outils mobilisent-elles (diagnostics, dispositifs d'information, accompagnement des habitants) ? Comment elles coordonnent les acteurs (ARS, services techniques, élus, opérateurs) ? et comment elles arbitrent entre la prévention sanitaire, l'acceptabilité sociale et le maintien d'une attractivité territoriale ? Les travaux sur la gouvernance multi-niveaux montrent que ces politiques reposent fortement sur les capacités locales d'action (Bulkeley et Betsill, 2005), mais ces capacités sont inégalement distribuées entre les territoires. Ainsi, les inégalités spatiales ne relèvent pas uniquement de facteurs individuels ou environnementaux, mais aussi de différences dans la capacité des territoires, c'est-à-dire des acteurs territoriaux, à agir.

Le projet s'appuiera sur le cas de l'Auvergne, un territoire marqué par une diversité de configurations spatiales (ruralité, moyenne montagne, zones urbaines), une exposition à plusieurs risques à impact sanitaire selon les territoires auvergnats (eau, radon, air, climat) et une variabilité des capacités locales d'action. Nous envisageons pour cette recherche doctorale des études de cas comparatives de territoires avec des entretiens avec les acteurs de ces territoires (acteurs publics, habitants, etc.), une analyse des dispositifs locaux et la co-construction d'un outil d'aide à l'action pour une collectivité qui se porterait volontaire.

Ce projet propose une lecture renouvelée des inégalités spatiales de santé en s'intéressant non seulement aux différences d'exposition, mais aussi aux écarts dans la manière dont les populations perçoivent, comprennent et vivent avec des informations relatives à des risques environnementaux de santé. Il vise ainsi à dépasser une approche des inégalités spatiales de santé qui serait centrée sur les seuls déficits d'offre de soins, en intégrant la question des capacités différenciées d'appropriation et d'adaptation aux risques environnementaux de santé.

La recherche relève d'abord d'une démarche analytique destinée à comprendre les effets de ces informations (souvent complexes et potentiellement anxiogènes) sur les individus et les collectifs, et les formes d'inégalités qu'elles peuvent générer ou renforcer. Elle propose de questionner les conditions dans lesquelles ces informations transforment, ou pas, le rapport au territoire, les pratiques quotidiennes, le sentiment de sécurité des populations.

De plus, le projet porte aussi sur l'analyse du rôle de l'action publique locale dans ces dynamiques, en examinant comment les collectivités territoriales produisent, traduisent et accompagnent ces informations, et dans quelle mesure ces processus contribuent à structurer des capacités différenciées d'adaptation au sein des territoires.

Le gap théorique exploré est celui de la « capacité territoriale à faire face au risque sanitaire », non pas sous l'angle de la minimisation du risque, mais comme un ensemble de processus organisationnels, informationnels et relationnels permettant aux acteurs de comprendre, discuter et intégrer ces contraintes dans leurs pratiques. Cette capacité est envisagée comme une composante à part entière de l'habitabilité des territoires.

Le projet pourra déboucher sur l'identification de leviers d'action pour les collectivités dans une optique d'accompagnement des populations et de réduction des inégalités d'accès à l'information et aux ressources d'adaptation.

Le projet contribuera à l'activité scientifique des laboratoires CleRMA et Territoires. Pour l'UMR Territoires, ce projet s'inscrit particulièrement au programme de recherche du GT DynaTerr « Dynamiques et transitions des territoires », en s'intéressant aux trajectoires des territoires exposés à des risques environnementaux de santé et au rôle des acteurs dans l'accompagnement de ces transitions. Pour le laboratoire CleRMA, cette thèse s'inscrit dans les recherches menées dans le cadre de la chaire de recherche santé et territoires sur l'accès à la santé et la transformation de l'action publique.

Références

- Adger, W. N. (2006). Vulnerability. *Global environmental change*, 16(3), 268-281.
- Barrioz, A., & Laslaz, L. (2025). Habitabilité : tour d'horizon d'une notion et de ses limites. *Géocoñfluences*.
- Bickerstaff, K., Simmons, P., & Pidgeon, N. (2008). Constructing responsibilities for risk: negotiating citizen - state relationships. *Environment and planning A*, 40(6), 1312-1330.
- Brulle, R. J., & Pellow, D. N. (2006). Environmental justice: human health and environmental inequalities. *Annual review of public health*, 27(1), 103-124.
- Bulkeley, H. & Betsill, M. (2005). *Rethinking sustainable cities: multilevel governance and the "urban" politics of climate change*. Environmental Politics.
- Chasles, V., 2024. Lecture géoéthique des inégalités environnementales de santé, in: Rougeon, M., Chasles, V., Trad, L. (Eds.), Ce que les injustices font à la santé. Editions des archives contemporaines, pp. 13–26. <https://doi.org/10.17184/eac.7943>
- Cohidon, C., 2022. 23. Concepts généraux autour de la mesure des risques sanitaires environnementaux, in: Santé et environnement. Médecine & Hygiène, pp. 264–272. <https://doi.org/10.3917/mh.senn.2022.01.0264>
- Dab, W., 2023. Préface : évolutions et perspectives de la santé environnementale, in: Environnement et santé publique. Presses de l'EHESP, pp. 27–33. <https://doi.org/10.3917/ehesp.goupi.2023.01.0027>

- Hellequin, A.P., Rican, S., 2024. Pour une démarche géographique en santé environnementale. Bull. L'association Géographes Fr. Géographies Volume 101, 453–471. <https://doi.org/10.4000/13cvd>
- Rollot, M. (2017). *Critique de l'habitabilité*. Libre et Solidaire.
- Slama, R., 2017. *Le mal du dehors : l'influence de l'environnement sur la santé*. Editions Quae.
- Walker, G. (2012). *Environmental justice: Concepts, evidence and politics*. Routledge.

Profil souhaité

- Formation Master 2 en Sciences Sociales (Sciences de Gestion et du Management public Géographie et Aménagement, Sciences Politiques, Economie, Sociologie,...).
- Capacité à mener des enquêtes et des entretiens semi-directifs
- Maîtrise de l'anglais scientifique écrit et oral
- Capacités de synthèse et de rédaction
- Rigueur et autonomie
- Aptitudes recherchées : intérêt pour la recherche et la pluridisciplinarité, goût pour le travail en partenariat avec les acteurs, aptitudes à travailler de manière autonome et en équipe.
- Capacité à s'intégrer dans une équipe de recherche
- Permis B
- Idéalement disposer d'une formation à la recherche (Master, DU, qualification)
- Une bonne connaissance des enjeux et méthodes en santé environnementale serait un plus.

Equipes d'accueil

- **Le CleRMA** (Clermont Recherche Management) est le laboratoire de recherche en sciences de gestion commun à l'Université Clermont Auvergne. Ses travaux s'inscrivent dans une perspective de management durable et visent à mieux comprendre les transformations des organisations publiques et privées ainsi que leurs interactions avec leur environnement économique, social et territorial. Les recherches sont structurées autour de trois grands axes dont stratégie territoriale et réseaux d'acteur. La **chaire « Santé et Territoires »**, adossée au ClerMa, s'intéresse aux interactions entre les organisations de santé, les politiques publiques et les dynamiques territoriales. Ses travaux portent notamment sur l'accès aux soins, l'organisation des systèmes de santé, les inégalités territoriales ou encore l'innovation dans les services de santé. Elle cherche à produire des connaissances utiles pour les décideurs publics et les acteurs locaux, tout en contribuant au développement durable des territoires et à l'amélioration de l'accès à la santé des populations.
- **UMR Territoires** (<https://umr-territoires.fr>) : les travaux de l'UMR Territoires portent sur l'observation, l'analyse et l'accompagnement des transitions dans les territoires. L'unité regroupe des personnels d'AgroParisTech, d'INRAE, de l'Université Clermont Auvergne et de VetAgro Sup. Les recherches menées croisent, dans une perspective interdisciplinaire et partenariale, sciences biotechniques (agronomie et zootechnie système) et sciences humaines et sociales (géographie et économie principalement).
Lieu d'accueil : site universitaire de l'UMR Territoires (Maison des Sciences de l'Homme, 4 rue Ledru, 63000 Clermont-Ferrand)

Contrat de thèse

- Contrat doctoral Université Clermont Auvergne (36 mois)
- Salaire brut mensuel : de l'ordre de 2.300€ bruts par mois
- Durée : 36 mois
- Type de contrat : CDD
- Début du contrat : octobre 2026

Encadrement

- Corinne Rochette, Professeure des universités en Sciences de Gestion et du Management public (Université Clermont Auvergne, CleRMA, Chaire Santé et Territoires, corinne.rochette@uca.fr)
- Yohan Fayet, Professeur Junior en Géographie (Université Clermont Auvergne, UMR Territoires, yohan.fayet@uca.fr)

Modalités de candidature

Envoyez votre dossier, et toute demande d'information supplémentaire corinne.rochette@uca.fr et à yohan.fayet@uca.fr

Dossier à constituer pour postuler :

- un CV,
- Une lettre de motivation (compréhension du sujet, expériences en lien avec le sujet, en lien avec le thème ou sujet, etc.).
- Des exemples de travaux scientifiques déjà réalisés (mémoires de Master, publications...) sont les bienvenus.

La date limite pour la remise des candidatures est le **10 Juin 2026**.

La sélection se déroulera en deux temps : une première étape d'examen des candidatures par une commission de sélection, composée des deux co-encadrants, et de représentants de l'Université Clermont Auvergne et du CNRS, et une deuxième phase d'audition au cours de laquelle les candidat.e.s dont le dossier aura été retenu seront invités à un entretien. Les entretiens se dérouleront à distance le **vendredi 19 Juin 2026 après-midi**.